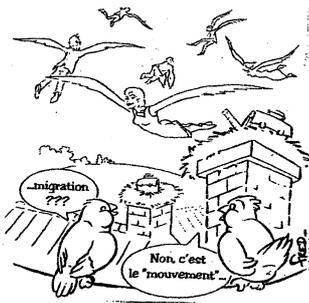


Règles du Mouvement :
une usine à gaz
dont les collègues
ne doivent pas faire les frais!



SNUipp 71 Infos 71

Numéro 79
Déposé le 15 mai 2009

LE MOUVEMENT

Jusqu'au 12 mai à 20h : vous avez été des centaines à nous consulter (téléphone, courriel, courrier, réunions)... Les nouvelles règles imposées par le Ministère sont pour la plupart ubuesques et coupées des réalités de terrain. Des questions essentielles, même après cinq groupes de travail et des interrogations permanentes de la part des organisations syndicales, sont restées sans réponse, laissant les collègues dans l'expectative la plus complète jusqu'à la fermeture du serveur.

Le ministère a sans doute pensé que trop occupé par leur future affectation, les enseignants n'auraient pas la tête à exprimer leur ras le bol par rapport à ses multiples réformes qui mettent à mal l'Ecole Publique et Laïque....

C'est oublier un peu vite que les enseignants ont très souvent l'habitude de traiter plusieurs dossiers simultanément.

C'est pourquoi, nous pourrions participer au mouvement avec ses règles absurdes et incompréhensibles mais en même temps, nous pouvons être dans....

L'ACTION

Deux nouvelles journées de mobilisation ont été décidées dans un cadre interprofessionnel et unitaire afin de maintenir la pression sur le gouvernement

MARDI 26 MAI

Journée de mobilisations locales

*Modalités différentes selon les unions locales
(réunions en cours)*

SAMEDI 13 JUIN

**Journée de manifestations
dans toute la France**

(Modalités d'actions à suivre sur : 71.snuipp.fr)

L'action passe aussi

****par la non remontée des résultats des
ÉVALUATIONS NATIONALES CE1**

****par l'implication et la poursuite des actions
initiées par les COLLECTIFS LOCAUX DE DÉ-
FENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE,**

****par la remontée de pétitions, la réponse à
L'ENQUÊTE SUR L'AIDE PERSONNALISÉE....**

Aucune action n'est inutile, toutes contribuent à faire remonter notre profond mécontentement et à sensibiliser l'opinion publique au profond mal-être qui touche l'école, ses personnels, ses élèves, la fonction publique et l'ensemble des salariés.

*Tous ces points sont
développés dans ce bulletin.*

Collectifs pour la défense de l'École Publique..... Après les naissances..... Le PACS?

Le Collectif du secteur du Creusot, après une « veillée des écoles » en janvier a voulu marquer la fin de l'année scolaire par une action spectaculaire.

Il est en effet toujours difficile de traduire en terme d'impact humain les suppressions de poste dans l'Éducation Nationale.

Nous avons calculé les conséquences des suppressions de postes RASED dans le département (23) en terme d'enfants qui ne seront plus aidés et nous sommes allés remettre aux élus des quatre grandes communes du secteur (Le Creusot, Torcy, Montchanin, Le Breuil) un nombre de ballons correspondant au nombre d'enfants qui ne pourront plus bénéficier de l'intervention des RASED à la prochaine rentrée scolaire.

L'idée nous semblait symbolique et propice et la sensibilisation des élus locaux et à l'interpellation des médias, toujours avides d'images parlantes.

Mais au-delà, en terme d'efficacité des actions, nous voyons aussi les limites de ces petits collectifs locaux. Si nous voulons assurer la pérennité de ces structures rassemblant parents, enseignants et élus, il serait sans doute opportun que nous réfléchissions d'ici septembre à fédérer les différents collectifs du département afin de leur donner davantage de visibilité par la mise en place d'actions communes simultanées, même s'il ne faut pas négliger les actions locales. Une coordination des collectifs existe déjà au niveau national.

Le budget 2010 annonce le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite soit 33 à 35 000 postes supprimés dans la fonction publique d'état. Dans ces conditions peut on aller vers du mieux d'école???

De quoi nous motiver à ne pas faiblir dans nos mobilisations et surtout à réfléchir à la manière d'être plus efficace ensemble dans nos actions.

Marc DAILLOUX (Membre du collectif du Creusot)

Jardins d'éveil : subterfuge et tour de passe passe !

8 000 places partiellement financées et ... 14 000 supprimées

Nadine Morano secrétaire d'Etat à la famille et Xavier Darcos, ministre de l'Éducation Nationale viennent d'annoncer l'expérimentation de jardin d'éveil dans les écoles maternelles en septembre 2009. Le ministre avait pourtant affirmé que les conditions d'inscriptions à l'école maternelle n'étaient pas modifiées à la rentrée 2009 : il s'agit bien avec cette annonce, de substituer à l'école maternelle, lieu d'éducation et d'apprentissage, une garderie beaucoup plus coûteuse pour les familles.

De plus l'annonce du financement partiel de 8 000 places à la rentrée 2008 ne peut cacher la baisse régulière de la scolarisation des élèves de moins de trois ans à l'école maternelle. En effet le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est passé de 35,4 % en 2000 à 21,3 % à la rentrée 2008 (chiffres MEN) : ce sont 14 000 élèves supplémentaires qui chaque année ne trouvent pas de place à l'école maternelle ! Pour maintenir le même taux de scolarisation en 2008 qu'en 2000 il aurait fallu inscrire 113 000 élèves supplémentaires !

Ainsi au temps des excuses après les propos blessants prononcés vis-à-vis des enseignants de maternelle n'aura pas succédé le temps des mesures positives en faveur des élèves.

Alors que l'intérêt des enfants nécessite de travailler la complémentarité et la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, cette mesure cache mal la volonté d'économiser des postes à l'école maternelle, de remettre en cause le principe de gratuité et d'aboutir à une réduction des ambitions du service public d'Éducation. Cette mesure revient sur la loi actuelle qui prévoit la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en priorité, dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.



Pour le SNUipp, l'école maternelle est une véritable école. Première scolarisation des élèves, authentique lieu de prévention et de lutte contre les inégalités, elle mérite mieux que des a priori et des polémiques. Le SNUipp ré-affirme la nécessité de scolariser tous les enfants dont les familles en font la demande y compris à partir de l'âge de deux ans. Il appelle les enseignants des écoles et les parents à multiplier les initiatives en faveur d'un développement de l'école maternelle.

MOUVEMENT DES PERSONNELS

Dernier échéancier

12 mai : fermeture du serveur

13-14 mai : accusé de réception sur votre boîte I. Prof (Vérification des vœux et du barème)

15-16 mai : informations individuelles aux collègues affectés sur zones par l'IA

18-19 mai : Fiche de vœux sur zone à retourner par ces collègues à l'IA pour la préparation de la CAPD du 11/06

28-29 mai : informations des collègues obtenant un « vœu poste » par l'IA

11-12 juin : CAPD Mouvement et phase d'ajustement (Affectation à l'intérieur des zones)

Les INEAT/EXEAT ne seront étudiés que lors de la CAPD du 03/07.

Quel travail pour les délégués du personnel ?

Pour la première fois, les collègues seront informés prioritairement et avant la CAPD de leur affectation que ce soit sur zone ou sur poste. Cette information interviendra avant la CAPD mais les résultats ne deviendront officiels qu'une fois la CAPD tenue.

Jusque là, les organisations syndicales étaient avisées une semaine avant des résultats du mouvement informatique. Un gros travail de contrôle et de vérification était alors mené par les délégués du personnel dans un souci d'équité et de transparence. Chaque année, des modifications intervenaient grâce à ce travail de contrôle.

Cette année, malgré les atteintes portées contre le paritarisme, nous entendons continuer le travail pour lequel vous nous avez élus. Aussi, dès que les documents seront en notre possession, nous vérifierons tous les éléments concernant les situations individuelles à l'aide des documents que vous nous avez retournés.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, ou demander la non publication de votre nom, contactez votre section départementale du SNUipp.

Transparence
Équité, Respect



Pensez à nous faire suivre par courriel ou par courrier
votre fiche de contrôle (pour tous)
votre fiche de vœux (pour les collègues affectés sur zone)
(fiches visibles sur notre site)

La CAPD du 11/06 s'annonce d'ores et déjà intense et très longue. Non seulement, il faudra valider le mouvement informatique mais aussi procéder à l'affectation manuelle de plus de 200 collègues au sein des zones.

Les élus du SNUipp71 entendent être très vigilants et réactifs face aux réponses qu'apportera l'administration aux questions restées sans réponse à la fermeture du serveur.

D'autre part, nous rappellerons l'importance qu'a le mouvement des personnels aux yeux des collègues et par conséquent la nécessité de prendre le temps d'examiner l'ensemble des vœux des collègues dans le cadre du mouvement manuel quitte à ce que la CAPD dure plusieurs jours.

Le mouvement des personnels est quelque chose de beaucoup trop sérieux pour être pris à la légère !!

ÉVALUATIONS NATIONALES CE1

Alors que plus de 30% des enseignants ont refusé de transmettre les résultats des évaluations CM2, que beaucoup n'ont fait passer que les items effectivement travaillés, le Ministère a quand même publié les résultats de ces évaluations. Quel crédit donné à de tels résultats quand on sait la façon dont ces évaluations se sont effectivement déroulées?

L'Évaluation Nationale CE1 qui vient d'arriver dans les écoles risque de poser des problèmes similaires :

-Le mode de codage reste inchangé. On reste donc sur un codage binaire : « tout juste » ou « tout faux ». Pour des élèves aussi jeunes, cette mise en échec artificielle par la non prise en compte de réponses partiellement justes risque d'être encore plus désastreuses.

-Une passation en fin d'année ne va pas permettre la mise en place de remédiation avant le début de CE2. Nous sommes donc très clairement dans une évaluation sommative qui a donc pour seul but d'instaurer une évaluation des acquis et d'en faire une catégorisation des élèves sans utilité pédagogique.

-Ces éléments nous font donc justement craindre une utilisation à des fins de classements de ces résultats.

C'est pourquoi, nous renouvelons notre consigne syndicale de :

-ne rendre compte que des seuls résultats des évaluations aux élèves et aux parents de la classe concernée

-ne pas faire remonter les résultats à travers le logiciel ministériel de transmission. (Conserver les livrets d'évaluation corrigés dans votre classe à disposition de l'IEN)

Le SNUipp rappelle que les enseignants ont besoin d'outils fiables et non de coups médiatiques pour aider tous les élèves. Pour cela une remise à plat du dispositif des évaluations nationales est plus que jamais indispensable..

Nous vous ferons parvenir un 4 pages « grand public » à destination des parents d'élèves et réalisé par le SNUipp pour les informer de la rupture instaurée par le ministère au niveau de la mise en place d'évaluations nationales.



INFOS DIVERSES—INFOS DIVERSES—INFOS DIVERSES

EVS-AVS

«Un vrai statut,
un vrai métier»

Journée Nationale Unitaire

Le 27 mai

Signez

la pétition unitaire

(téléchargeable sur notre site)

Vous pouvez contacter les élus du personnel

**Au SNUipp 71 : tel : 03 85 43 56 34

Courriel : snu71@snuipp.fr

Maison des syndicats—2, rue du parc—71100 CHALON/S

**À LEUR DOMICILE (à des heures raisonnables! SVP, merci)

BARDAY Paul 06 12 09 26 64

GONNOT Dominique 06 88 98 13 95

JEANTET Antoine 06 88 33 95 10

TRINTIGNAC Jean-Guy 03 85 45 23 93

PROTAT Dominique 03 85 33 01 46

DAILLOUX Marc 06 83 13 62 24

CONSEIL SYNDICAL

du SNUipp71 :

MERCREDI 27 MAI

de 9h à 12h

*Maison des Syndicats
de CHALON/S.*

OUVERT

À TOUS LES SYNDIQUÉS.

Sont débattus tous les dossiers liés
à l'Education au plan national,
départemental et local.

TOUS les avis sont les bienvenus.

Evaluations: Pourquoi faire? Pour quoi faire?

Voir consignes page 3



NBI-CLIS

La pression syndicale et la décision de plusieurs Tribunaux Administratifs ont obligé le ministère à verser la NBI (environ 1200€/an) aux collègues non-spécialisés enseignant en CLIS (35% des collègues).

En Saône et Loire, cette décision avait été appliquée dès 2008.

Nous contactez si problème.

SNUipp 71 Infos